

LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
9603.40.90	--- Autres	C	7.5 %	7.5 %
9603.50	- Autres brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules			
9603.50.10	--- Du type employées pour le balayage des chemins et des gazons ou les brosses rotatives, d'un diamètre n'excédant pas 1,5 m, devant être utilisées avec les tracteurs des n ^m tarifaires 8701.10.10, 8701.30.10 ou 8701.90.19	D	En fr.	En fr.
9603.50.90	--- Autres	B	7 %	7 %
9603.90	- Autres			
9603.90.10	--- Balais	C	11.5 %	11.5 %
9603.90.20	--- Balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur	A	8 %	8 %
9603.90.30	--- Brosses; écouvillons pour tuyauterie; têtes en plastiques	C	7.5 %	7.5 %
	--- Balais à franges de matières textiles :			
9603.90.41	---- Contenant des fibres synthétiques ou artificielles	C	25 %	25 %
9603.90.49	---- Autres	C	22.5 %	22.5 %
9603.90.90	--- Autres	C	6.5 %	6.5 %
9604.00.00	Tamis et cribles, à main.	B	6.5 %	10.2 %
9605.00.00	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements.	A	6.5 %	6.5 %
96.06	Boutons et boutons-pression; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression; ébauches de boutons.			
9606.10.00	- Boutons-pression et leurs parties	C	7.5 %	7.5 %
	- Boutons :			
9606.21	-- En matières plastiques, non recouverts de matières textiles			
9606.21.10	--- De résines de polyesters, acryliques ou caséine	B	8 % et 3.3 ¢/grosse	8 % et 3.3 ¢/grosse
9606.21.90	--- Autres	B	8 % et 3.3 ¢/grosse	12.7 % et 5 ¢/grosse
9606.22.00	-- En métaux communs, non recouverts de matières textiles	C	8 % et 3.3 ¢/grosse	8 % et 3.3 ¢/grosse
9606.29.00	-- Autres	C	8 % et 3.3 ¢/grosse	12.6 % et 5 ¢/grosse